



Schoelcher, le 03 décembre 2020

Service Paysage Eau Biodiversité
Pôle Biodiversité Nature Paysage
Affaire suivie par : Clarisse COURTY
Tél : 05 96 59 59 18
Courriel : clarisse.courty@developpement-durable.gouv.fr

Compte-rendu de réunion du Groupe de Travail EEE

Participants :

NOM Prénom / Service	NOM Prénom / Service
LAZZARINI Bruno / DEAL	ARQUE Alexandre / ODE
COURTY Clarisse / DEAL	VILLENEUVE Liam / CTM
CORAN Chantal / DAAF Pôle contrôle aux frontières	REMY Yvonne / ONF
JEAN-BAPTISTE Danielle / DAAF/SALIM	AIRAUD Martine / DM
VENUMIERE Nadine / Conservatoire du Littoral	MARTAIL Frey / PNRM
PICARD Rémi / FREDON	HAMARD Angelina / DM
LOPEZ-CARMONA Sophie / OFB	MARGUENAT FRANCIS / OFB
VISCARDI Guillaume / CBMQ	LAUZZEA DAVID / CACEM
BARDOUX Séverine / DOUANES	CURVIN ALPHA / CACEM

Personnes excusées :

FABIAN RATEAU / ONF	
---------------------	--

Début de la réunion à 9h20

pj : diaporama projeté en séance et complété avec les différentes remarques émises en séance. Ce document présente les actions EEE 2019-2020 et la feuille de route 2021.

Ouverture de la séance, tour de table des différents participants, et remerciements pour leur présence.

Clarisse COURTY présente l'ordre du jour de la réunion :

Actualités : réglementation EEE

Proposition d'une stratégie de lutte contre les EEE

Actions réalisées en 2019-2020

Actions prioritaires à mener en 2021 et organisation entre partenaires

Réglementation EEE

Arrêté EEE flore niveau 2 (arrêté du 9 août 2019) paru depuis plus d'un an.

Les pépiniéristes ont été prévenus par courrier officiel sur l'obligation de déclarer leurs stocks et l'interdiction de commercialiser des EEE.

Pour certains usages, il est possible d'avoir des dérogations notamment pour les établissements de conservation.

La sensibilisation est menée auprès des particuliers par l'intermédiaire d'une plaquette réglementaire avec une partie concernant la gestion des déchets verts.

Une question est posée sur les moyens coercitifs mis en place. Dans un premier temps, la priorité sera donnée à de la sensibilisation, mais dans un second temps des contrôles/sanctions sont à prévoir, l'OFB sera sollicité sur le sujet.

La parution de l'arrêté EEE faune de niveau 2 est imminente.

Proposition d'une stratégie de lutte/feuille de route :

Il est proposé de retenir 6 axes pour cette stratégie :

I - Gouvernance

II - Prévention des introductions d'EEE

III - Connaissance

IV - Surveillance et détection précoce

V - Lutte active contre les EEE

VI - Information, communication, sensibilisation.

1. Gouvernance

(diapo 7 et 8)

Le GT est équivalent à un comité de pilotage, il peut proposer des actions et être également pilote d'une action. La feuille de route sera élaborée par le GT et validée annuellement.

La DEAL se propose de prendre en charge l'aspect gouvernance en organisant les réunions, transmettant les compte-rendus et diffusant les informations « EEE » (réglementation + actualités) à tous les membres.

Le GT aurait lieu une fois par an en septembre/octobre.

Il n'y a pas de moyens financiers spécifiques dédiés pour la gouvernance.

Concernant le FEDER, ce type de financement est pris en compte dans le diagnostic mais les axes pour 2021 ne sont pas encore connus. Liam Villeneuve va se renseigner sur l'inscription possible de la thématique EEE.

Afin d'impliquer davantage les acteurs du territoire et faire connaître la problématique EEE au plus grand nombre, il est proposé d'organiser une réunion plénière en début d'année qui rassemblerait les acteurs socio-économiques du territoire (pépiniéristes, animaleries), les bureaux d'études, les communes, les associations etc. La stratégie serait présentée, des sujets d'actualités, la réglementation et il pourrait y avoir des échanges libres. Ce type de réunion serait organisé au premier trimestre de chaque année.

Alexandre ARQUE s'interroge si les actions inscrites dans la feuille de route auront ainsi plus de poids, Bruno LAZZARINI répond qu'il s'agit de l'objectif de la stratégie, c'est d'aboutir à des actions validées par tous les membres et donc de leur donner une légitimité.

Actions réalisées en 2019-2020

Clarisse COURTY présente des tableaux bilans des actions réalisées 2019/en cours 2020 par axes de la stratégie. Ces tableaux ont été complétés en fonction des remontées d'information des différents acteurs.

Les participants sont invités à compléter au besoin, le diaporama sera mis à jour avec leurs remarques suite à la réunion.

2. Prévention des introductions d'EEE

(diapo 10)

La DEAL présente les actions réalisées. Chantal CORAN s'interroge sur l'intégration des EEE de niveau 2 dans leur logiciel de contrôle (TRACE), les arrêtés EEE leur seront transmis pour intégration des espèces dans la base.

3. Connaissance

(diapo 11)

deux actions de connaissance sont à rajouter dans le tableau bilan :

OFB : thèse sur la Mangouste en cours.

CBMQ : inventaire des terrains du conservatoire du littoral.

4. Surveillance et détection

(diapo 12 et 13)

Frey Martail expose son projet de chantiers d'insertions et de lutte EEE :

2 chantiers d'insertion PNRM depuis juillet : formation de 24 agents dans ce cadre à la reconnaissance et méthodes pour éliminer ces espèces.

Le PNRM envisage de créer une sous-brigade des gardiens de l'environnement pour la lutte contre les EEE à voir en fonction des financements possibles pour pérenniser cette action.

Espèces ciblées pour la lutte :

Petite citronnelle (*Triphasia trifolia*), *Miconia calvescens*, la liane *Thunbergia grandiflora* et le Tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*).

Faune : Iguane rayé et tortue de Floride.

Les zones prioritaires sont déjà ciblées.

Ces actions de formation 2020 sont rajoutés au diaporama dans la partie bilan ainsi que les actions de lutte prévues dans les perspectives 2021.

Concernant l'Iguane rayé, il faudra prendre en compte les plans de lutte déjà existants : PLIC et actions de lutte dans le cadre du PNA IPA.

Clarisse COURTY s'interroge sur le choix de la tortue de Floride et sur les méthodes de capture et de mise à mort qui seront mises en place par le PNRM.

Rémi Picard indique que l'étude réalisée par JF Maillard peut donner des pistes, les nasses sont d'ailleurs stockées à la FREDON.

Alexandre Arque indique que l'ODE dispose de nombreuses observations de Floride et peut les communiquer au PNRM.

Sophie LOPEZ-CARMONA informe qu'une étude est à venir sur la tortue de Floride.

Le PNRM va transmettre son programme « ACI/EEE » à la DEAL.

Les discussions font émerger le besoin d'impliquer la sphère universitaire pour les signalements notamment la phase de validation de la donnée.

Alexandre ARQUE indique que la rivière Oman a été déclassée au niveau de son état écologique en raison de la présence de l'hydrille verticillée. Des actions de lutte expérimentales ONF et ODE ont été réalisées sur cette espèce en 2017 sur cette rivière. Une publication de César Delnatte devrait sortir prochainement.

Guillaume VISCARDI rappelle qu'il faut être vigilant lors de la mise en place d'actions de lutte notamment en rivière car il est possible que des espèces protégées soient présentes (Acacia rivière).

Il précise qu'une nouvelle espèce exotique originaire du Brésil a été signalée par le CIRAD dans les champs de bananes (espèce utilisée pour la culture de bananes sous couvert arboré) : *Schizolobium parahyba*

A modifié dans le diaporama, le réseau sentinelle est cofinancé ODE/PNRM/ONF.

Rémi PICARD informe de la découverte d'un scolyte asiatique dans les cultures de caféiers, cette espèce fait des galeries dans les jeunes tiges des mahoganys. Le risque sur l'agriculture et la production de bois peut être fort.

Une analyse de risque a été réalisée sur cette espèce dans la région PACA.

L'information a été diffusée au niveau national par le site de l'INPN.

Actuellement, au niveau de la diffusion des nouvelles EEE, le lien avec l'INPN n'est pas fait.

A terme ce lien sera fait via l'OMB (base de données actuellement en construction).

Guillaume VISCARDI va mettre en place un système d'information « Flore » avec la possibilité d'effectuer des requêtes « EEE ». Dans le cadre du programme d'échanges TE MEUM, le CBMq va se rendre à la Réunion pour rencontrer le Conservatoire botanique de Mascarin.

Seront abordées la question du POLI (Programme Opérationnel Lutte contre les Invasives) qui existe depuis de nombreuses années sur ce territoire ainsi que la manière dont sont gérées les données. Un retour d'expérience sera transmis à la DEAL.

En terme de base de données, l'UICN initiative EEE peut apporter des informations/retours d'expérience sur la manière dont sont organisés les territoires en terme de gestion de données. Ils seront interrogés en ce sens.

Les échanges font ressortir le besoin d'une base de données unique à l'échelle du territoire, consultable par les membres du GT, qui rassemblerait les données issues des acteurs locaux impliqués de près ou de loin dans les EEE mais également les signalements grands publics qui devront être validés.

5. Lutte active contre les EEE

(diapos 14 à 16)

Martine AIRAUD explique que les clubs de plongées seront autorisés à pêcher le poisson-lion en plongée-bouteille avec une foëne. L'arrêté devrait prochainement être signé. Il est en attente de l'avis du comité de gestion. Les clubs devront faire remonter chaque trimestre les données pêches.

Les pêcheurs professionnels se sont bien appropriés cette espèce pour la commercialisation de leur pêche.

Étude « évaluation de l'invasion du poisson lion dans les eaux de la Martinique » sur 3 ans – financement ODE/DEAL/Aquasearch/Université de Quebec => à rajouter dans la feuille de route 2021.

Francis MARGUENAT indique que pour pouvoir mener des contrôles EEE, il est nécessaire que leur soit transmis bien en amont, l'ensemble des dossiers.

Concernant la priorisation des espèces qui feront l'objet de lutte, il faut bien établir les impacts de l'espèce sur la biodiversité mais également les autres impacts (sanitaire, économique). Le travail de hiérarchisation des EEE animales mené par la DEAL prend en compte ces trois critères.

Francis MARGUENAT rappelle la problématique des animaux saisis, il est compliqué de trouver un lieu où « stocker » ces animaux.

Clarisse COURTY précise que cette problématique sera prise en compte dans un travail mené en collaboration avec la DAAF et les Douanes avec la réalisation d'une fiche reflexe qui va traiter spécifiquement des animaux saisis.

A noter qu'une étude sur la faisabilité d'un centre de gestion EEE va prochainement être lancée, ce genre de structure manquant sur le territoire.

Rémi PICARD indique que le lycée agricole de Croix-Rivail avait été évoqué en tant que centre pouvant accueillir des EEE.

6. Information, communication et sensibilisation.

(diapos 17 à 18)

Présentation du logo « Introduit et invasif » réalisé par le Carbet des sciences : les membres du GT EEE sont encouragés à les utiliser afin d'obtenir une unité dans les supports de communication.

Concernant les publics cibles pour les formations à dispenser, il faut rajouter les CFPPA (Carbet, Lorrain, Robert, Rivière-Pilote) + CFA (centre de formation des apprentis) lesquels forment à l'entretien des espaces verts et jardins.

Rémi PICARD propose de mutualiser la communication à l'échelle de la Martinique et de la Guadeloupe pour une meilleure efficacité.

Perspectives 2021

Comme pour la partie bilan, Clarisse COURTY présente les perspectives 2021, les participants sont invités à compléter au besoin, la feuille de route sera mise à jour avec leurs remarques suite à la réunion. Ces tableaux ont été complétés en fonction des remontées d'information des différents acteurs. Cette feuille de route sera transmise pour dernière complétude et validation à l'issue de la réunion.

2. Prévention des introductions d'EEE

(Diapo 20)

Pas de compléments apportés en séance.

3. Connaissance

(Diapo 21)

Pas de compléments apportés en séance.

4. Surveillance et détection

(Diapos 22 et 23)

Alexandre Arque indique que l'ODE va recruter pour pouvoir plus s'investir sur les données et dans la lutte opérationnelle.

Une cartographie dynamique en ligne existe sur les EEE aquatiques. Il est possible de l'étendre aux autres EEE.

Il serait intéressant de prévoir un stage sur la possibilité de bancarisation des données EEE, à voir avec ce qui existe à l'échelle des Antilles et de la Guadeloupe.

Se pose le problème de la validation de la donnée, qui est à adapter en fonction du profil de la personne qui signale.

Il faut inciter le grand public à remonter de la donnée.

Sur le volet flore, le CBMQ peut être valideur, sur le volet d'eau douce, l'ODE peut être valideur. Concernant la faune, terrestre et marine, compte tenu de la diversité des groupes, plusieurs compétences sont nécessaires.

5. Lutte active contre les EEE

(Diapos 24 à 26)

Rajouter dans la feuille de route 2021, les actions prévues dans le cadre des ACI. Contact pris auprès du PNRM en novembre 2020 qui a précisé les espèces sur lesquelles des actions de lutte seront menées.

Vigilance sur la nouvelle station *Miconia calvescens* au Gros Morne. Des prospections pourront être prévues sur le secteur par la DEAL pour vérifier l'étendue de la propagation.

6. Information, communication et sensibilisation

(Diapos 27 à 28)

A rajouter dans la feuille de route :

*Dans le cadre du futur PNA *Polygala antillensis*, la commune de Saint-Pierre sera sensibilisée par le CBMQ aux EEE notamment la liane corail qui impacte cette espèce protégée.*

*L'OFB national a demandé au CBMQ d'entamer une réflexion sur la création d'une marque « plante locale » pour valoriser des espèces locales dans les aménagements et inciter les pépiniéristes à produire et vendre ces espèces. Cette démarche pourrait être portée par le PNRM, le CBMQ venant en appui.
Liam VILLENEUVE propose que ce label soit intégré au concours « villes et villages fleuries ».
Guillaume VISCARDI propose qu'il soit proposé au CEB une présentation sur *Miconia calvescens*, le GT EEE peut interpeller le CEB en ce sens et cette fois prévoir une intervention en début de séance du CEB.*

Discussions concernant l'organisation proposée :

Les membres du GT considèrent qu'il est important d'avoir des objectifs à long terme avec en plus une feuille de route annuelle ainsi cela permet de « rester en action ».

Concernant l'animation du GT et de sa déclinaison en sous-GT thématiques : faune, flore, EEE d'eau douce et EEE marines, le CBMQ se propose pour animer un GT EEE flore au cours duquel pourraient être conviés les professionnels du végétal.

Un GT *Miconia calvescens* pourrait être organisé également.

D'autres sous-GT (eau douce, milieu marin) pourront être organisés par la DEAL au besoin des membres du GT.

La priorité pour 2021 est d'avancer sur la mise en place d'une base de données EEE qui permettra de prioriser les actions (priorisation espèces et espaces). Ceci pourra faire l'objet d'un stage pris en charge par la DEAL.

Concernant le GT plénier, les membres considèrent qu'il est intéressant d'élargir le public et de décloisonner les réglementations (code rural, code de la santé publique, code de l'environnement...)

Proposition de programme pour le GT plénier :

- Réglementation
- Actualités
- programme d'actions et les points sur lesquels ces acteurs peuvent agir
- communications sur les actions.

L'enjeu de cette plénière est de faire connaître la problématique et discuter sur la pertinence et la cohérence des actions menées. Les membres du GT seront sollicités pour l'élaboration de ce programme.

Conclusions

Le compte-rendu ainsi que la feuille de route modifiée et complétée suite aux remarques émises en séances seront transmises aux membres du GT pour relecture et commentaires.

A la suite de cela, le compte-rendu, le bilan 2019-2020 et la feuille de route 2021 validés seront transmis.

Remerciements.

Fin de la réunion à 12h00

Actions à suivre :

- programme FEDER et possibilité de financements d'actions EEE (CTM).
- sur l'information de nouvelles EEE, faire le lien avec l'INPN.
- contacter la sphère universitaire notamment pour les validations de signalements EEE.
- réflexion sur une fiche de recrutement stage BDD EEE pour 2021.
- Solliciter le CEB au nom du GT EEE pour que soit programmé une présentation sur *Miconia calvescens*.